

Mesdames, Messieurs,

à la suite des annonces gouvernementales du jeudi 7 janvier, je vous présente un point d'information relatif à la situation épidémiologique départementale et aux nouvelles mesures sanitaires en vigueur. Je tiens aussi à vous préciser la stratégie de vaccination contre la COVID 19 que nous déclinons sur le territoire.

1. La situation sanitaire de notre département continue de se dégrader :

- le taux d'incidence (nombre de nouveaux cas positifs détectés pour 100 000 habitants sur une période de sept jours) s'élève à 192 cas pour 100 000 habitants. Il était de 141 cas pour 100 000 habitants le 17 décembre 2020.
- le taux d'incidence des plus de 65 ans est en nette augmentation, passant de 201 cas pour 100 000 habitants au 17 décembre 2020 à 260 cas pour 100 000 habitants aujourd'hui.
- le taux de reproduction régional (R effectif) atteint aujourd'hui une valeur de 0,99 % contre 0,79 % le 16 décembre 2020.

Ces différents indicateurs révèlent que la situation épidémiologique départementale connaît toujours une dégradation.

Je tiens à vous alerter sur la situation épidémiologique que connaît l'ouest du département où l'on observe une augmentation exponentielle du nombre de cas (Communautés de Communes concernées : Vimeu, Ponthieu-Marquenterre, Baie de Somme). Par conséquent, l'éducation nationale prévoit déjà de tester les personnels de certains établissements scolaires dès le 12 janvier 2021. Je vous demande d'évaluer la possibilité de développer à votre niveau des initiatives, permettant également un dépistage massif des populations de ces communautés de communes. Si une collectivité ou une entreprise souhaite mettre en œuvre une campagne de dépistage, il lui revient de la déclarer auprès de ars-hdf-testscovid19@ars.sante.fr et de pref-depistage-covid19@somme.gouv.fr.

2. La situation épidémiologique a conduit le Premier ministre à prolonger certaines mesures administratives.

Tout d'abord, le couvre-feu de 20h à 6h est prolongé jusqu'au 20 janvier 2021. Le couvre-feu a été avancé à 18h dans certains territoires du fait d'un taux d'incidence supérieur à 250 pour 100 000 habitants : 23 départements sont concernés depuis le 10 janvier 2021. Les musées, cinémas et équipements sportifs restent fermés pour l'instant.

Les bars et restaurants ne pourront pas rouvrir avant le 15 février.

Je vous précise que les secteurs contraints de rester fermés continueront d'être soutenus par l'État.

3. J'ai réuni le 8 janvier 2021 le comité départemental de vaccination contre la Covid-19 afin de faire un point d'étape sur la campagne vaccinale dans le département.

A la suite de l'autorisation de mise sur le marché européen du vaccin BioNTech/Pfizer rendue le lundi 22 décembre 2020, la haute autorité de santé a présenté son avis au Gouvernement sur le déploiement de la campagne vaccinale.

3.1. La première phase a été accélérée et le public cible élargi.

Depuis le début de la campagne de vaccination, plus de 7 826 personnes ont été vaccinées dans la région des Hauts-de-France dont 709 dans le département (au 10/01/2021).

Pour augmenter le nombre de personnes pouvant avoir accès au vaccin, la première phase de la vaccination est désormais ouverte à l'ensemble des personnes suivantes :

- **les résidents en EHPAD et USLD ;**
- les personnes âgées séjournant dans les établissements de santé et en services de soins de suites et de réadaptation, et hébergées en résidences autonomie, résidences services, petites unités de vie, ainsi que dans les foyers de travailleurs migrants ;

- les personnes vulnérables en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées et foyers d'accueils médicalisés ;
- **les professionnels de santé et les autres professionnels des établissements de santé et des établissements et services médico-sociaux intervenant auprès de personnes vulnérables, les aides à domicile intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables et les sapeurs-pompiers, lorsqu'ils ont plus de 50 ans et / ou des comorbidités.**

3 centres de vaccination ont ouvert la semaine dernière dans le département au profit des professionnels de santé de plus de 50 ans :

- au CHU Amiens Sud : destiné aux personnels du CHU d'Amiens (y compris personnels administratifs de + de 50 ans).
- au CHU Amiens Nord : dédié aux professionnels de santé des établissements de santé publics et privés et aux professionnels de santé libéraux/en ville. 12h-20h en semaine, 10h-18h le samedi, 9h-13h le dimanche
- au CH de Péronne, place du jeu de Paume : dédié aux professionnels de santé des établissements de santé publics et privés et aux professionnels de santé libéraux/en ville

D'autres centres de vaccination ouvrent cette semaine au profit des professionnels de santé de plus de 50 ans notamment sur les sites suivants :

- **CH Abbeville**

Le mardi et le jeudi : 12h00 à 20h00 à la salle des fêtes, 15 rue Josse Van Robais, 80100 Abbeville
Mairie d'Abbeville

Le mercredi : 16h30 à 20h30, CH d'Abbeville

- **Pôle Privé d'Amiens**

Clinique Pauchet, Clinique Cardio urgences, Clinique de l'Europe, Polyclinique de Picardie
Horaires : du lundi au vendredi de 14h à 20h

Ces centres de vaccination permettront de couvrir, avant la fin de la semaine, l'ensemble du territoire du département. La vaccination se faisant sur RDV, les professionnels de santé doivent utiliser des applications dédiées pour s'inscrire.

L'offre de centres de vaccination dans les territoires est accessible sur le site www.sante.fr.

3.2. La deuxième étape à destination des personnes de plus de 75 ans a été avancée de mars 2021 au 18 janvier 2021.

Pour qu'à compter du 18 janvier, les personnes âgées de plus de 75 ans pourront se faire vacciner. 8 sites sont à l'étude pour accueillir des centres de vaccination et seront précisés avant la fin de la semaine. D'autres modalités d'accès à la vaccination sont également en cours de conception pour aller vers les publics les moins mobiles.

Ces personnes recevront un message de la part de l'Assurance maladie par courrier ou email pour les en informer. Elles pourront s'inscrire à compter du 14 janvier sur sante.fr, qui les renverra sur des applications dédiées en fonction du lieu de vaccination choisi. De plus amples informations seront communiquées sur ces vaccinations d'ici la fin de la semaine.

Il est proposé aux collectivités volontaires de formuler leurs propositions de participation / d'appui à l'ouverture de ces centres de vaccination auprès de la préfecture et de l'ARS (ars-hdf-vaccicovid@ars.sante.fr et pref-covid19@somme.gouv.fr). Un certain nombre de collectivités ont déjà fait remonter des propositions et je les en remercie.

4. L'activité de la cellule locale d'appui à l'isolement (CLAI) sera améliorée à compter de ce mois de janvier 2021 dans un dispositif plus large d'accompagnement sanitaire et social des personnes à l'isolement.

Depuis le 10 janvier, en cas de symptômes évocateurs du COVID ou d'identification par la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) comme cas-contact, le patient peut s'inscrire sur le site de l'assurance maladie pour obtenir un arrêt de travail immédiat, indemnisé et sans jours de carence.

Ensuite, à compter du 20 janvier, lors du contact-tracing de la CPAM, la personne devant s'isoler se verra proposer :

- l'organisation d'une visite à domicile par une infirmière libérale (en cas de test positif). Cette visite permettra de tester les personnes vivant avec le patient, de prodiguer de conseil à l'isolement et de détecter d'éventuels besoins d'accompagnement qui n'aurait pas été détecté par la CPAM lors de leur appel.

- une offre d'accompagnement matériel, social et psychologique par la CLAI qui la rappellera si la personne à l'isolement ne rappelle pas d'elle-même.

Lorsque la personne isolée manifestera un besoin d'accompagnement en isolement auprès de la CPAM ou de l'infirmière, la CLAI sera en capacité d'appeler la personne et de lui proposer des solutions (auparavant, c'est la personne qui devait appeler la CLAI). Les offres d'accompagnement sont larges : hébergement, portage de repas ou de médicaments, soutien religieux, psychologique, aides à domicile...

Ce nouveau dispositif permettra d'améliorer le suivi des personnes placées à l'isolement. La caisse primaire d'assurance maladie rappellera les personnes isolées 2 à 3 fois par semaine.

*** * ***

Je tiens à vous rappeler que pour freiner la propagation de l'épidémie, un **respect strict des gestes barrières** doit être effectué ainsi qu'une **diminution des interactions sociales**.

Les services de l'Etat se tiennent à votre disposition.

Je reste personnellement à votre écoute.

Muriel Nguyen,
Préfète de la Somme.